



N° SP_2018_10_020

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

4EME COMMISSION

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Musée de Rochechouart

OBJET : Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne - Proposition de don

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIQUE-POUPON, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme DEBOURG, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. ARCHER ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le présent rapport propose d'accepter le don d'une collectionneuse d'art qui souhaite faire don au Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne de 76 nouvelles œuvres d'art pour les collections de l'établissement.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Le Musée a été sollicité par Mme Agnès REIN, collectionneuse domiciliée à Paris, qui a constitué depuis 25 ans une importante collection d'art moderne et contemporain dont elle souhaite aujourd'hui se défaire.

Elle envisage de faire don d'une partie de cette collection au Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne.

Cette collection privée se singularise sur sa partie contemporaine par la constitution d'ensembles monographiques en lien étroit avec l'histoire contemporaine, l'imaginaire et l'identité.

Madame Agnès REIN a sollicité deux Musées français pour leur ancrage territorial : le Musée d'art contemporain du Val de Marne (MACVAL) d'une part, et le Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne d'autre part.

Le Musée d'art contemporain du Val de Marne se voit proposer un ensemble d'artistes français conformément à la nature de sa collection et de sa programmation tandis que le Musée de Rochechouart pourrait bénéficier d'un don de 76 œuvres, recentrées sur les scènes étrangères et principalement anglo-saxonnes et nord-américaines.

La collection du Musée compte aujourd'hui un peu plus de 1 000 œuvres acquises depuis 1985 : 700 œuvres pour le fonds Raoul Hausmann (peintures, dessins et photographies) et 300 œuvres sur la partie contemporaine, tout médium confondu et couvrant la fin des années 1960 à nos jours. Le don de Mme REIN, d'une valeur estimée à 614 600 euros, marquerait une nouvelle étape dans le développement du Musée et permettrait un bel enrichissement de la collection sur les décennies 1990/2000.

Le périmètre de ce don a été établi en dialogue avec la donatrice afin de répondre au mieux au programme scientifique et culturel du Musée et de créer les synergies les plus évidentes avec la collection.

La proposition se décompose de la manière suivante : 27 photographies et installations photographiques, 17 peintures, 9 Vidéo/films, 6 œuvres graphiques, 15 sculptures et 2 œuvres à protocole à réactiver in situ.

Cette proposition a été travaillée en regard des 3 grandes thématiques du Musée : l'imaginaire, le fait historique et le rapport au paysage, avec une ouverture plus particulière sur les scènes anglaises et américaines fortement présentes dans la collection.

Cet ensemble témoigne d'une grande complémentarité avec la collection du Musée et marquerait l'entrée dans la collection de 51 nouveaux artistes. Chaque œuvre serait remise avec son certificat d'authenticité attestant de sa provenance et de son originalité.

En cas d'acceptation du don, l'enlèvement des œuvres stockées à Paris resterait à la charge du Musée. Par ailleurs, le très bon état de conservation des œuvres et la grande qualité des emballages existants n'induiront pas de frais de restauration à la charge du Musée.

L'échange mené avec Mme REIN au cours des derniers mois a également permis d'identifier en priorité des artistes absents des collections françaises. Ainsi, 40 % des artistes proposés en don en sont totalement absents, malgré leur visibilité sur la scène internationale. Ces artistes sont également représentés dans de grandes collections

internationales comme le Museum of Modern Art de New-York (MoMa), le Smithsonian's Hirshhorn Museum, la Tate, le Centre Pompidou, le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO)...

La sélection s'est, en outre, portée sur des œuvres uniques ou en tirage très limité tout en veillant à ne pas générer de doublon au regard des autres collections françaises.

Conformément aux dispositions du Code du patrimoine – Livre IV Musées – Titre V Collections des Musées de France, cette proposition de don a été présentée à la commission scientifique régionale de Nouvelle-Aquitaine où elle a reçu un avis très favorable. La commission a souligné le caractère exceptionnel de cette proposition dans le cadre d'un Musée territorial et la très grande adéquation avec le projet de notre établissement.

Dans ce contexte, il est proposé de répondre favorablement à cette proposition de don en faveur du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne, et de permettre sa concrétisation par un acte notarié.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet ci-après.

DECISION

Vu le Code du patrimoine, livre IV Musées, Titre V Collections des Musées de France, et l'article R.451-2 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accepter le don de Madame Agnès REIN de 76 œuvres pour inscription à l'inventaire du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne, conformément au tableau figurant en annexe ;

d'autoriser son Président à signer tout acte à intervenir à cette fin.

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG (délégation de vote à M. BOST), M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIGUE-POUPON, Mme GENTIL (délégation de vote à M. ARCHER), M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'État
le 18 octobre 2018
Affiché le 18 octobre 2018
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018